



Luttons ensemble contre la Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Limitier au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Informations Coronavirus

Confinement

Education :

Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans.

La prise en charge périscolaire (garderie, centres aérés) est également maintenue tout comme les structures d'accueil spécialisées pour les enfants en difficulté physique ou psychique notamment les instituts médico-éducatifs.

Personne âgées :

Afin de lutter contre la solitude des aînés les visites en EHPAD et en maison de retraite sont autorisées pendant le confinement dans le strict respect des mesures barrières.

Travail :

Le télétravail est obligatoire à 100 % partout où il est possible.

Cependant, contrairement au confinement de mars le secteur du bâtiment et des travaux publics ainsi que les usines et les exploitations agricoles peuvent poursuivre leur activité. Les bureaux de poste et les guichets de service publics restent également ouverts.

Commerces et établissements recevant du public (ERP) :

Les commerces et établissements recevant du public (ERP) non essentiels seront fermés pendant le confinement. L'ensemble des secteurs faisant l'objet de fermetures administratives bénéficieront d'aide allant jusqu'à 10 000 euros via le fonds de solidarité. La cellule de continuité économique a été réactivée, le dispositif d'activité partielle est étendu jusqu'au 31 décembre 2020 et les prêts garantis par l'Etat sont prolongés jusqu'au 30 juin 2021. Des dispositifs de prise en charge des loyers pour les PME seront prochainement présentés.

En miroir, contrairement au mois de mars un certain nombre d'activités sont maintenues en particulier les services publics, notamment de guichet, les commerces de gros, les marchés alimentaires et évidemment les laboratoires d'analyse. Les parcs, jardins, plages et plans d'eau restent également accessibles.

Lieux de culte :

Les lieux de culte resteront ouverts pour les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes et pour les mariages avec un maximum de 6 personnes.

Les cimetières ne fermeront pas pendant le confinement.



La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 11h à 12h
du lundi au jeudi de 17h à 18h
et le vendredi de 16h à 17h

www.malvesenminervois.fr



L'agence postale vous accueille tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h



NUMÉROS D'URGENCE



Le Mot du Maire

Depuis quelque temps nous le pressentions : un nouveau confinement a été décrété. Nous avons pensé qu'il serait peut-être utile de faire un tour d'horizon.

Les Malvois ont bien respecté les consignes lors de la première vague, ce qui a permis à notre commune d'être très peu touchée par le COVID.

Dès le 29 octobre le Conseil Municipal a remis en œuvre l'organisation précédemment en vigueur :

- L'ensemble des services à la population sont maintenus dans le respect des dispositions sanitaires qui s'imposent.
- Une vigilance spécifique des personnes "isolées" est assurée comme cela avait été fait dès Mars dernier.

Nous demandons à toutes et tous de bien respecter les consignes sanitaires pour que Malves soit épargnée le plus possible par cette pandémie.

L'ensemble du personnel et des conseillers municipaux sont mobilisés pour vous aider à faire face à d'éventuelles difficultés.

Continuité des services COVALDEM 11 durant cette période de confinement:

Pour les collectes :

L'ensemble des collectes sont assurées normalement (jours de collecte et fréquentiel maintenu), qu'il s'agisse des ordures ménagères ou des recyclables.

Pour les déchèteries :

Toutes les déchèteries seront ouvertes aux jours, horaires et conditions de fonctionnement habituels.

Un contrôle d'accès sera mis en place pour faire respecter la distanciation sociale réglementaire entre les usagers et le personnel et entre les usagers entre eux.

Le port du masque est obligatoire tant pour le personnel que pour les usagers.

Les demandes d'enlèvement de benne suivent la procédure normale. Les délais d'enlèvement restent identiques.

Bibliothèque:

fonctionnement en période de confinement:

La bibliothèque de notre commune est fermée au public en raison du confinement en vigueur.

Toutefois il reste possible de se procurer des ouvrages en suivant les modalités suivantes :

- Consulter la liste des livres disponibles sur le site de la commune (rappeler ici entre parenthèses l'adresse du site) ou choisir à partir de la version papier disponible au secrétariat de la mairie
- Faire la sélection
- Transmettre la commande via l'adresse elianegau4@free.fr ou la déposer dans la boîte à lettre de la mairie avant le Mercredi 11H00
- Récupérer votre commande à la bibliothèque le Mercredi entre 16H30 et 18H00.

Les nouveaux adhérents sont les bienvenus.

ECO geste

Eco-geste du mois : la démarche zéro déchet.

A l'heure où la prise en compte de notre environnement devient une absolue nécessité, nous nous devons de **réduire la quantité de déchets que nous produisons**. Il s'agit d'une démarche progressive, écologique, économique et bénéfique pour la santé !

En premier lieu, nous devons **repenser notre manière de consommer**,

- En réduisant à la source les déchets que nous produisons,
- En allongeant la durée de vie des biens,
- En repensant notre consommation dans une logique d'économie plus circulaire.

La démarche zéro déchet est donc un **changement d'habitudes au quotidien**, à travers des gestes simples, comme :

- Éviter les objets à usage unique (sacs, gobelets, coton-tiges, etc.) ou suremballés.
- Amener nos propres contenants réutilisables (bocaux, boîtes, sacs à vrac) chez nos commerçants ! Ils sont aujourd'hui nombreux à les accepter.
- Préférer les emballages recyclables aux emballages plastiques.
- Adopter le troc, le prêt ou le don : ce que nous ne voulons plus fera sûrement le bonheur d'un autre.
- Réparer ou faire réparer plutôt que racheter ! De nombreuses enseignes sont spécialisées dans les réparations en tout genre.
- Trouver de nouvelles utilisations à nos déchets : un pot de yaourt et une bouteille en plastique peuvent faire pousser des plantes !

Le meilleur déchet reste celui qu'on ne crée pas. Alors, on s'y met ?

Pour aller plus loin : www.zerowasteparis.fr